



LIMOGES HABITAT

Envoyé en préfecture le 26/09/2022

Reçu en préfecture le 26/09/2022

Affiché le

SLOW

ID : 087-278708516-20220914-20220914_B02-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau

Séance du 14 SEPTEMBRE 2022

20220914_B02 - RESIDENCE AGORA à LIMOGES – Achat en VEFA de 30 logements collectifs (18 PLAI – 12 PLUS) ANRU – Réalisation d'un emprunt issu du cadre du « NPNRU – Financement d'opérations de reconstitution de l'Offre de logements sociaux (PLUS/PLAI) » d'un montant total de 324 000 € auprès d'ACTION LOGEMENT SERVICES

Le Bureau de Limoges habitat s'est réuni le mercredi 14 septembre 2022 à 17 heures dans les locaux du Siège, 224 rue François Perrin à Limoges.

Etaient présents :

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Monsieur Nicolas REROLLE, Vice-président

Madame Danièle DUVALET, Administratrice

Messieurs Dominique RENAUDIE et Xavier TRACOU, Administrateurs

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

Absent excusé :

Monsieur Jean-Luc BONNET, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Dans le cadre de l'opération d'achat en VEFA de 30 logements collectifs (18 PLAI – 12 PLUS) en reconstitution de l'Offre, 171 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny à Limoges, ACTION LOGEMENT SERVICES propose à LIMOGES HABITAT un prêt de 324 000 € réparti comme suit : 176 400 € pour les logements PLAI et 147 600 € pour les logements PLUS.

Les caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

- Montant : 176 400 € pour les logements PLAI
- Taux : indexé sur le livret A diminué d'une marge de 2,10 % avec un taux plancher à 0,25 %
- Durée : 50 ans avec un différé de 15 ans
- Echéances : trimestrielles

- Montant : 147 600 € pour les logements PLUS
- Taux : indexé sur le livret A diminué d'une marge de 2,10 % avec un taux plancher à 0,25 %
- Durée : 40 ans avec un différé de 11 ans
- Echéances : trimestrielles

Cet emprunt est accordé en contrepartie d'un droit de réservation, avec droit de suite de 30 ans pour :

- 4 logements PLUS collectifs sur l'opération financée

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser Madame la Directrice générale à signer le contrat devant régler les conditions de ce prêt ainsi que les demandes de versement de fonds.

o
o o

Après avoir délibéré, les membres du Bureau décident d'adopter, à l'unanimité, la proposition qui leur est présentée.

Formalités de publicité effectuées

le **26 SEP. 2022**

Pour extrait conforme,

Limoges, le **26 SEP. 2022**

LA PRESIDENTE

Catherine MAUGUIEN-SICARD

